

SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE DE L'APSF Mercredi 1er juin 2016

Le Wali de Bank Al-Maghrib, invité de l'APSF

M. Abdellatif Jouahri est l'invité de l'Assemblée Générale de l'APSF qui se tient ce 1er juin 2016.

Ce n'est pas la première fois que le Wali de Bank Al-Maghrib en personne vient au contact direct de la communauté des métiers de financement et la rencontre de ce jour s'inscrit dans la tradition de concertation qu'entretient Bank Al-Maghrib, à tous les échelons (Gouvernement et Directions de la Banque), avec l'APSF.

Le 26 juin 2014, le Wali avait déjà répondu à l'invitation de l'Assemblée Générale de l'APSF ; le 23 juin 2013, il rendait visite à son Bureau, nouvellement constitué, et le 10 décembre 2010 et le 3 décembre 2009, à son Conseil. Quelques années auparavant, le 29 mai 2006, il recevait le Conseil de l'APSF.

A chaque fois, il a apporté son éclairage sur l'actualité économique et financière nationale et sur les sujets majeurs qui intéressent les sociétés de financement.

Pour les années à venir, les défis ne manquent pas et nul doute que l'intervention du Wali de ce jour constituera une véritable feuille de route pour l'APSF et ses membres.

RAPPORT DU CONSEIL DE L'APSF A L'ASSEMBLEE GENERALE

En 2015 et au cours des premiers mois de 2016, les métiers de financement ont évolué dans un cadre à la fois porteur et annonciateur de changements.

Dans ces conditions, la voix de l'APSF a été entendue par ses partenaires et cela vaut à la fois pour des questions générales (projet de réforme de la réglementation bancaire) et pour des questions intéressantes tel ou tel métier. Deux chantiers, pour ne citer que ceux-là, ont concentré les efforts de l'APSF dans le cadre de son action professionnelle. Il s'agit, d'une part, de l'entrée en vigueur des arrêtés d'application de la loi de protection du consommateur (crédit à la consommation) et, d'autre part, des difficultés d'interprétation de la loi relative à la fiscalité locale (crédit-bail). Sur ces questions, parmi tant d'autres, les arguments de l'APSF ont été parfaitement reçus.

Le rapport du Conseil de l'APSF présenté à l'Assemblée Générale réunie ce 1er juin 2016 rend compte dans le détail des concours des métiers de financement à l'économie en 2015, de l'environnement de ces métiers et de l'action professionnelle de l'APSF.

CONCOURS DES SOCIETES DE FINANCEMENT A L'ECONOMIE EN 2015

Les concours des sociétés de financement à l'économie ressortent, à fin 2015, à 153,3 milliards de dirhams (+3,8 milliards ou 2,5% par rapport à fin 2014).

Par métier, ces concours se répartissent comme suit :

- > **Crédit-bail** : 42,6 milliards de dirhams (+702 millions ou 1,7%) ;
- > **Crédit à la consommation** : 42,7 milliards de dirhams (+172 millions ou 0,4%) ;
- > **Factoring** : 5,2 milliards (-515 millions ou -9,0%) ;
- > **Garantie** : 1,2 milliard (+178 millions ou 18,1%) ;
- > **Mobilisation de créances** : 7 milliards (+920 millions ou 15,1%) ;
- > **Crédit immobilier «classique»** : 52,5 milliards (+2,1 milliards ou 4,1%) ;
- > **Crédit immobilier «Mourabaha»** : 1,3 milliard (+302 millions ou 29,6%) ;
- > **Financement des associations de microcrédit** : 824 millions (-53 millions ou -6,0%).

En matière de **gestion des moyens de paiement**, l'activité a été marquée par une progression de 8,1% du nombre de cartes en circulation (11,8 millions), ainsi que par une hausse de 17,1% des transactions auprès des commerçants affiliés au CMI (32,8 millions d'opérations) et de 9,6% du volume d'acquisitions correspondant (22,9 milliards de dirhams).

Voir détails de l'activité en 2015, par métier, pages 2 à 4

PROJET DE REFORME DE LA CIRCULAIRE N°19/G/2002

**POUR UNE APPROCHE ADAPTEE AUX
SPECIFICITES DU METIER DE CREDIT-BAIL
ET A LA REALITE DU MARCHE**

Voir page 4

CONCOURS DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT A L'ECONOMIE EN 2015

CREDIT-BAIL

FINANCEMENTS DE L'EXERCICE

Les financements de l'exercice 2015 ressortent à 13,9 milliards de dirhams (+963 millions ou 7,5% par rapport à 2014). Ces financements se répartissent à hauteur de 10,3 milliards pour le CBM - crédit-bail mobilier (+564 millions ou 5,8%), et de 3,6 milliards pour le CBI - crédit-bail immobilier (+399 millions ou 12,6%).

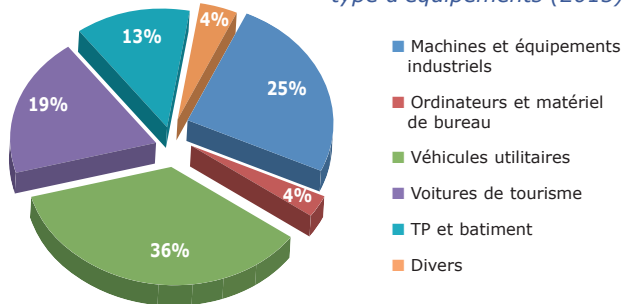
ENCOURS COMPTABLE A FIN DECEMBRE

Ces financements portent l'encours comptable net des actifs immobilisés en crédit-bail à 42,6 milliards de dirhams à fin 2015 (+702 millions ou 1,7%).

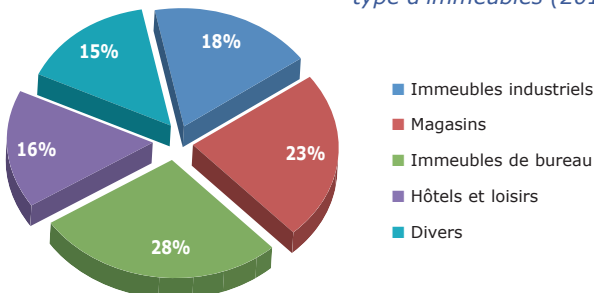
Crédit-bail : encours comptable à fin décembre

	2015	2014	Variation 15/14	
			Montant	%
CBM	26 596	26 794	-198	-0,7
CBI	15 952	15 051	900	6,0
TOTAL	42 547	41 846	702	1,7

Crédit-bail mobilier : répartition des financements par type d'équipements (2015)



Crédit-bail immobilier : répartition des financements par type d'immeubles (2015)



CREDIT A LA CONSOMMATION

A fin décembre 2015, l'encours brut des crédits à la consommation s'est établi à 42,7 milliards de dirhams (+172 millions ou 0,4% par rapport à fin 2014).

La répartition de cet encours par type de crédit et son évolution par rapport à fin décembre 2014 se présentent comme suit :

Crédit à la consommation : encours à fin décembre

Millions de dirhams	2015	2014	Variation 15/14	
			Montant	%
Véhicules	19 054	18 180	874	4,8
Equipement domestique et autres crédits	415	373	42	11,3
Prêts personnels	23 081	23 795	-714	-3,0
Revolving	161	191	-30	-15,7
TOTAL	42 711	42 539	172	0,4

FONDS DE GARANTIE (DAR AD-DAMANE)

GARANTIES ACCORDEES

L'activité de Dar Ad-Damane ressort, en 2015, à 598 millions de dirhams (+6% par rapport à 2014).

Ces concours ont bénéficié à 554 opérations, correspondant à un volume d'investissement de 1,5 milliard de dirhams, contre 510 opérations et une enveloppe de 1,3 milliard de dirhams en 2014.

Les opérations agréées devraient générer près de 3 500 nouveaux emplois.

> Le coût moyen d'investissement par projet s'établit à 2,7 millions de dirhams en 2015 contre 2,5 millions de dirhams en 2014.

> Le montant moyen de la garantie par opération ressort à 1,07 million de dirhams, contre 1 million de dirhams.

> Le montant moyen des financements garantis s'élève à 2,3 millions de dirhams, contre 2,4 millions de dirhams.

CONCOURS DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT A L'ECONOMIE EN 2015

ENCOURS DES GARANTIES

L'encours des garanties à fin décembre 2015 s'élève à 1,16 milliard de dirhams (+178 millions ou 18,1%). Par type d'établissement de crédit, cet encours se répartit à raison de 41 millions de dirhams pour les banques et 1,12 milliard de dirhams.

FACTORING

L'APSF compte deux sociétés de factoring spécialisées : Attijari Factoring et Maroc Factoring. Les remises de créances effectuées par ces deux sociétés au cours de l'exercice 2015 ont totalisé 29,2 milliards de dirhams (-1,96 milliard ou -6,3%). L'encours des remises de créances à fin décembre 2015 s'établit à 5,2 milliards (-515 millions ou -9,0%).

Activité des deux sociétés membres de l'APSF spécialisées dans le factoring

Millions de	2015	2014	Variation 15/14	
			Montant	%
Remises des créances de l'exercice	29 174	31 130	-1 957	-6,3
Import	132	218	-87	-39,8
Export	885	766	118	15,4
Domestique	28 157	30 145	-1 988	-6,6
Encours des remises de créances au 31 décembre	5 230	5 745	-515	-9,0
Import	49	57	-8	-13,4
Export	180	136	44	32,6
Domestique	5 001	5 552	-552	-9,9
Créances financées au 31 décembre	4 056	4 589	-533	-11,6
Export	50	36	14	38,2
Domestique	4 006	4 552	-547	-12,0

MOBILISATION DE CREANCES (FINEA)

Les concours de Finéa en 2015 ont dépassé les 10,7 milliards de dirhams, répartis comme suit :

> 7 milliards au titre des financements par signature (+920 millions ou 15,1% par rapport à 2014). Ces financements ont bénéficié à 813 PME-TPE (+15%) ;

> 3,7 milliards sous forme de lignes de refinancement, dont la première ligne de 2,2 milliards a permis de financer 2 200 entreprises via le secteur bancaire.

ACTIVITE DU FGCP

Le FGCP (Fonds de Garantie dédié à la Commande Publique) a été mis en place en concertation avec les pouvoirs publics et la CDG en 2008. Sa gestion est confiée à Finéa afin de permettre aux TPE-PME d'accéder au financement et à la commande publique.

Au titre du FGCP, et au 31 décembre 2015 :

- > le volume des garanties émises ressort à 721 millions de dirhams (714 millions en 2014) ;
- > le niveau des autorisations garanties s'établit à près de 1 307 millions (1,3 milliard) ;
- > le nombre d'entreprises bénéficiaires s'élève à 503 (492).

CREDIT IMMOBILIER

A fin 2015, l'encours global de **Wafa Immobilier** s'établit à 52,5 milliards de dirhams, en progression de 2,1 milliards ou 4,1%. Côté acquéreurs, cet encours ressort à 45,4 milliards de dirhams, en progression de 2 milliards ou 4,6%. Côté promotion immobilière, il atteint 7,1 milliards, en hausse de 81 millions ou 1,1%.

Les financements «Mourabaha» de **Dar Assafâa** ont dépassé 300 millions de dirhams en 2015 (+70 millions ou 30,4% par rapport à 2014). L'encours ressort à 1 322 millions (+ 302 millions ou 29,6%).

FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS DE MICROCREDIT (JAIDA)

Filiale de la CDG, Jaïda a pour mission de :

- > faciliter le financement des AMC (associations de microcrédit) en vue d'améliorer l'accès aux crédits pour les microentrepreneurs au Maroc ;
- > lever des financements auprès de sources privées et drainer ainsi de nouveaux capitaux vers le secteur de la microfinance ;

CONCOURS DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT A L'ÉCONOMIE EN 2015

FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS DE MICROCRÉDIT (JAÏDA)

> favoriser le développement institutionnel des AMC.

A fin 2015, les indicateurs d'activité de Jaïda se présentent comme suit :

> production cumulée : 1 722 millions (+198 millions ou 12,9% par rapport à 2014);

> encours des financements : 824 millions de dirhams (-53 millions ou -6,0% par rapport à fin 2014).

GESTION DES MOYENS DE PAIEMENT (CMI - CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE)

A fin 2015, le parc GAB a atteint 6 529 unités (+288 installations ou 4,6% par rapport à fin 2014) et le nombre global de porteurs de cartes marocaines (interopérables et retrait) s'est établi à 11,8 millions (+8,1%).

En 2015, les commerçants et sites marchands affiliés au CMI ont réalisé un volume global d'acquisitions de 32,8 millions de transactions (+4,8 millions ou 17,1%), représentant 22,9 milliards de dirhams (+2 milliards ou 9,6%).

Le nombre de retraits d'espèces effectués au Maroc par des cartes émises ou gérées par les établissements de crédit marocains a atteint, en 2015, 236,8 millions pour une valeur de 206,5 milliards de dirhams au lieu de 219,1 millions d'opérations pour une valeur de 188,2 milliards de dirhams en 2014.

Parallèlement, le nombre de paiements par cartes s'est établi à 27,8 millions, correspondant à une valeur de 14,7 milliards de dirhams, contre près de 23,2 millions d'opérations pour une valeur de 12,9 milliards de dirhams, une année auparavant.

Les opérations effectuées à l'étranger par les détenteurs de cartes délivrées au Maroc, ont porté, quant à elles, sur 1,9 milliard de dirhams (+52,0%), correspondant à 1,2 million de transactions (+59,3%).

En outre, le nombre de retraits réalisés au Maroc par le biais de cartes étrangères a atteint 7,8 millions (+2,9%), pour une valeur de 10,7 milliards (+1,7%). Quant aux paiements effectués par ces cartes, leur nombre a atteint 5 millions (+4,3%), donnant lieu à des règlements de 8, 2 milliards (+3,3%).

TRANSFERTS DE FONDS

A fin 2015, le secteur de transfert de fonds * :

> dispose d'un réseau étendu sur l'ensemble du territoire, avec 1 958 points de vente (547 agences propres et 1 411 points de distribution gérés par des mandataires) ;

> contribue significativement à l'emploi, avec 3 463 salariés (1 013 au sein des agences propres et 2 450 chez les mandataires) répartis sur toutes les régions du pays, y compris les plus «reculées». Parmi ces salariés, 1 487 sont des femmes (43%) et 1 976 sont des hommes (57%).

Signalons que les STF ont le statut d'établissement de paiement avec la promulgation de la loi bancaire du 24 décembre 2014. Lesquels établissements doivent se réunir au sein d'une association professionnelle qui leur est propre. Le temps de la création de cette association, les sociétés de transfert de fonds continuent à bénéficier des services de l'APSF.

* Situation établie sur la base de données collectées par l'APSF auprès de 8 Sociétés de transfert de fonds, sur les 10 qui compte le secteur.

PROJET DE REFORME DE LA CIRCULAIRE N°19/G/2002

POUR UNE APPROCHE ADAPTEE AUX SPECIFICITES DU METIER DE CREDIT-BAIL ET A LA REALITE DU MARCHE

BAM a engagé un projet de réforme de la circulaire n°19/G/2002 du 23 décembre 2002 relative à la classification des créances en souffrance et leur couverture par les provisions. Le projet couvre trois domaines : (i) les créances sensibles, (ii) les créances restructurées et les créances en souffrance, (iii) les opérations de datations en paiement et celles de ventes à réméré.

Ouverte au mois d'avril 2016, la concertation avec l'APSF autour de ce projet se poursuit, au sujet particulièrement du crédit-bail.

Tout en restant fidèle à l'esprit de la réforme, la profession plaide pour ne pas retenir, au niveau du calcul de la provision pour les créances sensibles, la totalité de la créance financière, mais la corriger par la valeur marchande des biens sous-jacents à la créance, qui vient en déduction de l'assiette.